

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2022

L'an deux mil vingt deux, le jeudi vingt-quatre mars à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : jeudi 17 mars 2022

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{ème} adjoint	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4 ^{ème} adjoint	M.	TOFILI	Raphaël	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 ^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
M.	GUEPY	Guy	7 ^{ème} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	Mme	JULIE	Nina	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 ^{ème} adjoint	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	Conseiller municipal	M.	SAO	Pétélo	Conseiller municipal
Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale				

Représentés :

M. Maurice PELAGE (procuration donnée à Rusmaeni SANMOHAMAT)
 Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à Lionel PAAGALUA)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à Michel BAUDRY)
 Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Sandrine WANTAR-TASIPAN)
 M. Pierre-Louis ALGAYRES (procuration donnée à Nadine JALABERT)
 M. Lolésio MAUVAKA (procuration donnée à Raphaël TOFILI)
 M. Georges TARAHAU (procuration donnée à Mathieu GOYON)
 M. Mickaël LELONG (procuration donnée à Nina JULIÉ)
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL (procuration donnée à Romuald PIDJOT)

Excusé :

M. Jean-Irénée BOANO

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	25
Nombre de votants	:	34

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

Mme Nadine JALABERT est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 07 /22/III

PORTANT AFFECTATION ANTICIPÉE DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL
DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 24 mars 2022,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la note explicative de synthèse n°07/2022 du 17/03/2022,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 09 mars 2022, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le résultat provisoire de fonctionnement du budget Principal de l'exercice 2021 avant affectation est arrêté à la somme de **388 278 626 FCFP**.

Article 2 : Il est constaté sur le compte administratif prévisionnel du budget principal 2021 :

- un solde déficitaire sur les restes à réaliser d'investissement de **115 773 548 FCFP** ;
- un solde d'investissement reporté déficitaire de **123 132 369 FCFP**.

Article 3 : Le résultat provisoire de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2021 est affecté sur l'exercice 2021 de la manière suivante :

- article « 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget principal : **388 278 626 FCFP**.

Article 4 : Les décisions relatives à l'affectation du résultat 2021 et à l'inscription des crédits correspondants au budget 2022 n'ont qu'un caractère indicatif et seront à confirmer après le vote du compte administratif 2021.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

Pour ampliation
le Chef du Service des
Affaires Générales

Eric KEM-SENG

Le Maire certifie que le présent acte
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 24 MARS 2022
ayant été transmis le 30 MAR 2022
au Commissaire Délégué
et notifié le
et/ou publié le 30 MAR 2022
est exécutoire de plein droit

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,
Le Maire,

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

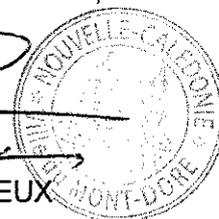
30 MAR. 2022

Eddie LECOUREUX

Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la Province Sud
Direction des Finances et de l'Informatique (SF)
Direction des Services Techniques et de Proximité
Secrétariat Général (SAG : registre et affichage)

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Affectation anticipée des résultats de l'exercice 2021.

P.J. : 5 projets de délibérations.

A l'issue de l'arrêté des comptes d'un exercice, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat dégagé par la section de fonctionnement.

S'il lui est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif, le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats, conformément à la réglementation.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Il est proposé au conseil municipal de reprendre par anticipation les résultats 2021, c'est-à-dire de constater les résultats de clôture estimés 2021 et de statuer sur la prévision d'affectation de ces résultats dans le budget primitif 2022, tels que retracés ci-après :

Budget Principal :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement	388 278 626 FCFP
Solde déficitaire de la section d'investissement (I)	- 123 132 369 FCFP
Solde déficitaire des restes à réaliser en investissement (II)	- 115 773 548 FCFP
Besoin de financement en investissement (I+II)	238 905 917 FCFP

Budget Annexe Eau :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement	22 771 830 FCFP
Solde excédentaire de la section d'investissement (I)	1 757 875 FCFP
Solde déficitaire des restes à réaliser en investissement (II)	- 36 184 743 FCFP
Besoin de financement en investissement (I+II)	34 426 868 FCFP

Budget Annexe Assainissement :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement	20 198 610 FCFP
Solde excédentaire de la section d'investissement (I)	42 925 844 FCFP
Solde déficitaire des restes à réaliser en investissement (II)	- 54 887 936 FCFP
Besoin de financement en investissement (I+II)	11 962 092 FCFP

Budget Annexe Ordures Ménagères :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement	11 453 609 FCFP
Solde excédentaire de la section d'investissement (I)	4 282 534 FCFP
Solde déficitaire des restes à réaliser en investissement (II)	- 664 279 FCFP
Solde excédentaire définitif de la section d'investissement (I+II)	3 618 255 FCFP

Budget Annexe Lotissement ZI La Coulée Tr4 :

Résultat déficitaire de la section de fonctionnement	- 1 424 919 FCFP
Solde excédentaire de la section d'investissement (I)	24 867 750 FCFP
Solde des restes à réaliser en investissement (II)	0 FCFP
Solde excédentaire définitif de la section d'investissement (I+II)	24 867 750 FCFP

Budgets consolidés :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement	441 277 756 FCFP
Solde déficitaire de la section d'investissement (I)	- 49 298 366 FCFP
Solde des restes à réaliser en investissement (II)	- 207 510 506 FCFP
Besoin de financement en investissement (I+II)	256 808 872 FCFP

Les résultats étant affectés individuellement, par budget, une délibération doit être adoptée pour le budget principal et pour les budgets annexes Eau, Assainissement, Ordures Ménagères et lotissement ZI La Coulée TR4.

Aucune observation n'est émise par la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 09 mars 2022 :

- Affectation anticipée du résultat du budget principal de l'exercice 2021 :

Aucune observation.

Le groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel » réserve son avis pour la séance du conseil municipal.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents.

- Affectation anticipée du résultat du budget annexe eau de l'exercice 2021 :

Aucune observation.

Le groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel » réserve son avis pour la séance du conseil municipal.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents.

- Affectation anticipée du résultat du budget annexe assainissement de l'exercice 2021 :

Aucune observation.

Le groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel » réserve son avis pour la séance du conseil municipal.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents.

- Affectation anticipée du résultat du budget annexe ordures ménagères de l'exercice 2021 :

Aucune observation.

Le groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel » réserve son avis pour la séance du conseil municipal.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents.

- Affectation anticipée du résultat du budget annexe lotissement ZI La Coulée TR4 de l'exercice 2021 :

Aucune observation.

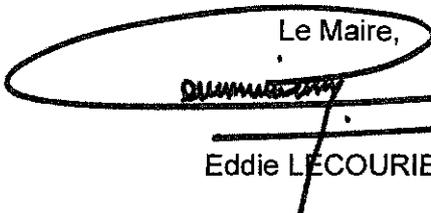
Le groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel » réserve son avis pour la séance du conseil municipal.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents.

Tel est l'objet des projets de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 17 MAR. 2022

Le Maire,



Eddie LÉCOURIEUX

